

APPEL A CANDIDATURES

jazz, pop, chansons

R sidences estivales « jeunes ensembles » 2018

Cit  de la Voix   V zelay

Accroch e   la « colline  ternelle »,   deux pas de la c l bre basilique, et situ e dans les anciens hospices de V zelay, la Cit  de la Voix (propri t  du Conseil R gional de Bourgogne) est un lieu de r sidence, de formation et de cr ation consacr    la voix parl e et chant e.

La Cit  de la Voix organise, en septembre 2018, des r sidences estivales destin es aux jeunes ensembles professionnels.

Cette r sidence a pour objectifs de permettre   un jeune ensemble :

- de travailler et d'enregistrer, dans un lieu d'exception sp cifiquement d di    la r p tition et la cr ation musicale,
- de se produire en public dans des cadres diff rents,
- de se professionnaliser et d' tre accompagn  dans sa r flexion et sa pratique face   diff rents publics.

Calendrier des r sidences :

- du 3 au 9 septembre 2018
- du 10 au 16 septembre 2018

D roulement de la r sidence :

- lundi : arriv e de l'ensemble
- jeudi soir : concert hors les murs dans un lieu partenaire (concert d'une heure environ)
- vendredi soir : concert   la Cit  de la Voix (concert d'une heure environ)
- samedi soir : concert hors les murs dans un lieu partenaire (concert d'une heure environ)

Ce programme est donn    titre indicatif, les jours et les lieux pouvant  tre modifi s.

« Esprit » de la r sidence :

Ce dispositif de r sidence se veut une aide   la professionnalisation pour les jeunes ensembles  mergents. Il concerne donc uniquement de r els ensembles ou groupes ayant d j  mis en  uvre et commenc  le d veloppement de leur projet artistique.

Cette r sidence est un moment particulier, alliant temps de travail et de cr ation et diffusion dans des contextes g n raux et acoustiques vari s (salles, caf s, ...)

Crit res de candidatures :

Les r sidences estivales de la Cit  de la Voix sont ouvertes   tout ensemble ou groupe de musiciens et chanteurs, toutes esth tiques confondues.

- l'ensemble comprend au minimum 3 membres et au minimum un(e) chanteur/chanteuse
- l'ensemble doit exister juridiquement depuis le 1^{er} septembre 2017 au plus tard

Ne sont pas admis   candidater les ensembles b n ficiant de l'aide   la structuration du Minist re de la Culture et de la Communication, ni les ensembles ayant d j  enregistr  un CD pour un label professionnel.

Conditions de la résidence :

- prise en charge du déplacement des artistes jusqu'à Vézelay (et retour)
- prise en charge de la restauration et de l'hébergement, dans les limites des possibilités de la Cité de la Voix
- règlement, à l'ensemble, d'une facture de 1 000 euros par artiste présent, dans la limite d'un plafond de 4 000 euros
- réalisation d'une séance photo avec un photographe professionnel
- réalisation d'une vidéo de présentation de l'ensemble ou groupe

Conditions d'hébergement :

La Cité de la Voix met à disposition, pour les résidences estivales :

- 4 studios de deux lits chacun (comprenant salle de douche)
- l'accès à la cuisine, partagé avec l'équipe salariée du lieu

Cela veut donc dire un maximum de 8 personnes. Tout besoin supplémentaire d'hébergement est possible, mais sera à la charge de l'ensemble, tant du point de vue de l'organisation que du point de vue financier.

Procédure de sélection :

Chaque dossier complet parvenu avant le 27 octobre 2017 sera étudié. Il pourra faire l'objet de demandes de pièces complémentaires.

Une « pré-sélection » sera effectuée, dont les résultats seront communiqués le 14 novembre 2017.

Les directeurs artistiques/musicaux des ensembles présélectionnés seront alors invités à présenter leur projet devant le jury de sélection, entre le 11 et le 13 décembre 2017, à Dijon (les horaires précis et le lieu seront communiqués aux ensembles ultérieurement).

Une session de préparation à la résidence obligatoire est prévue les 15 et 16 janvier 2018, à Vézelay, pour le représentant ou directeur de chaque ensemble sélectionné.

Critères de sélection :

Les dossiers seront présélectionnés et sélectionnés en fonction des critères suivants :

- la qualité artistique de l'ensemble
- la professionnalisation, le développement et le rayonnement actuels de l'ensemble
- l'équilibre des propositions artistiques sur l'ensemble de la saison estivale

Dossier de candidature :

Les ensembles candidats devront envoyer, par voie électronique, un dossier comportant :

- la preuve de leur existence juridique (scan de la publication du Journal Officiel, par exemple)
- un enregistrement, de type enregistrement de concert ou maquette, présentant 10 minutes de musique
- une présentation de l'ensemble (projet artistique, réalisations effectuées, projets...)
- une liste nominative des artistes présents pour la résidence
- un CV du directeur musical/artistique de l'ensemble, le cas échéant
- les dates de résidence (cf. supra) possibles et souhaitées

Nous n'étudierons que les candidatures reçues sous la forme d'un document unique comportant toutes les pièces, au format pdf. Pour les vidéos et / ou extraits sonores, merci de mentionner des liens vers des plateformes de téléchargement ou streaming, au sein du dossier.

Candidatures à envoyer à :

jeunes.ensembles@lacitedelavoix.net
(objet du message : candidature jeune ensemble),
avant le 27 octobre 2017, délai de rigueur

Renseignements auprès de Julie Besle, à l'adresse mail :
jeunes.ensembles@lacitedelavoix.net
(objet du message : renseignements)

La Cité de la Voix est un établissement public local créé à l'initiative du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Elle bénéficie par ailleurs du soutien du ministère de la culture (DRAC Bourgogne) et du conseil départemental de l'Yonne.

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ



l'Yonne
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Bourgogne